

Règlement de la 23 ème Brocante à conserver

Article 1 : les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation.

Article 2 : pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription. Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent se munir des documents suivants :

- pour les professionnels, une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce et une copie recto et verso de leur carte d'identité.
- pour les particuliers, une copie recto et verso de leur carte d'identité.

Article 3 : l'accès à l'emplacement pour déballer se fera suivant votre heure d'arrivée et accompagné par une personne de l'organisation.

Article 4 : le déballage a lieu le matin de 6h à 9h. Toute personne se présentant après 9 h se verra refuser l'installation de son stand même si l'inscription est validée.

Article 5 : les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.

Article 6 : le Comité des Fêtes n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries et de leurs conséquences.

Article 7 : il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, même en cas d'intempérie et de non-participation.

Article 8 : Tous litiges liés à la brocante devront être réglés le jour-même auprès de l'organisateur.

NOUVEAUTE, des artistes et quelques surprises viendront animer le site.

Une brocante comme vous ne l'avez jamais VUE !

Demande de réservation à renvoyer à :

M. BERTIN René, Responsable Brocante, 10 La Bachonnerie 44640 VUE

Renseignements : René 07.68.89.92.46

Nom, Prénom :

Adresse complète :

.....

Code postal : Ville :

N° de tél : Portable :

Email :

Nature et n° de la pièce d'identité (joindre photocopie recto verso) :

.....

Délivrée à Le.....

Pour les exposants d'arts, précisez votre activité :

Je serai présent le dimanche 1 juillet 2018 et réserve :

Emplacement de vente avec 1 véhicule (20 m2).....x 15 € =

Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Vue

Je m'engage à respecter le règlement.

Date et signature